MONS

SUR LES
MEN

Grand Semina

(No 63.)

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

SUR LES PERSÉCUTIONS QU'ENDURE ACTUELLEMENT LE SOUVERAIN PONTIFE, ET SUR L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE.

22 AVRIL, 1877

MONS

SUR LES
ME

ELZ

Par la
Siége Ap
au Trône

Au Clergé
ligieu
Québ

Déjà, à
nous avon
tion faite
des Etats
sept année
dans son p
tume à la
affligée.

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

SUR LES PERSÉCUTIONS QU'ENDURE ACTUELLEMENT LE SOUVERAIN PONTIFE, ET SUR L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE.

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical,

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Déjà, à plusieurs reprises, Nos Très Chers Frères, nous avons eu occasion de vous parler de la triste position faite au Souverain Pontife depuis l'envahissement des Etats Romains par la révolution. Depuis bientôt sept années, le Vicaire de Jésus-Christ est prisonnier dans son propre palais et son cœur est abreuvé d'amertume à la vue des maux sans nombre dont l'Eglise est affligée.

Dans un consistoire du 12 mars dernier, Pie IX a fait entendre sa voix pour protester contre les actes accomplis au détriment de l'Eglise et du Siége Apostolique par des ennemis acharnés, qui ont regardé comme une occasion fort opportune d'assaillir l'Eglise de Jésus-Christ, la triste situation et l'abandon dans lesquels il se trouve.

En s'emparant de Rome et du patrimoine de Saint Pierre par la plus odieuse, la plus flagrante et la plus sacrilége des usurpations, les ennemis de l'Eglise ont voulu non seulement dépouiller, mais anéantir le Siége Apostolique sur lequel est assis le successeur du Prince des Apôtres, le Vicaire de Jésus-Christ, le Chef de toute l'Eglise, le Père et le Docteur de tous les Chrétiens. Pour cacher la noirceur de cet odieux attentat, ils feignent de n'en vouloir qu'à la souveraineté temporelle du Pape, et protestent hypocritement qu'ils ont le plus grand respect pour son autorité spirituelle.

Aveuglés par leur propre malice, ils ont eu soin de se démentir eux-mêmes et de prouver au monde la réalité des desseins pervers qu'on leur a toujours attribués. Ils firent d'abord en face de l'Europe entière, la promesse solennelle de respecter la liberté du Chef de l'Eglise et même de protéger son indépendance spirituelle. Mais bientôt, ils commencèrent une œuvre de démolissement et de renversement de tout l'édifice religieux et de tout l'ordre ecclésiastique, et la continuèrent avec une persévérance et une astuce vraiment infernales.

Pour gouverner l'Eglise Catholique, qui compte deux-cent-millions d'enfants, il faut au Souverain Pontife un grand nombre d'aides, ayant chacun leurs attributions, versés dans toutes les branches de la science ecclésiastique, prêts à donner au Vicaire de Jésus-Christ le

secours de leur travail et de leurs lumières ; or, N. T. C. F., qu'est-il arrivé ? " Un à un, dit Pie IX, peu à " peu, de jour en jour, les uns après les autres, on nous " a enlevé les moyens et les ressources dont nous avons " absolument besoin pour diriger et gouverner, comme " il convient, l'Eglise Catholique. C'est ainsi que l'i- " nique suppression des ordres religieux, nous a mal- " heureusement privé de vaillants et utiles aides, néces- " saires pour l'expédition des affaires... Cette suppres- " sion a cruellement arraché jusque dans leurs racines, " grand nombre de plantes salutaires et fertiles, qui " portaient des fruits de bénédiction et de paix dans " toutes les contrées de la terre."

Des établissements fondés à Rome pour former des missionaires destinés à porter la lumière de l'Evangile jusque chez les peuples les plus barbares, n'ont pas été respectés, et ainsi ont été foulés aux pieds les principes non seulement de la justice et de la religion, mais même de l'humanité et de la civilisation.

Toutes ces vertus que le cloître cache aux yeux du monde, pour qu'elles brillent d'un plus vif éclat aux yeux de Dieu, en attendant le grand jour de la révélation ; toutes ces prières qui, jour et nuit, s'élèvent de ces asiles de piété ; tous ces actes héroïques de pénitence et de charité qui éloignent la colère de Dieu et attirent sa miséricorde sur le genre humain ; tous ces travaux de science ecclésiastique et profane qui se poursuivent avec persévérance et humilité ; toutes ces aumônes spirituelles et corporelles, qu'une main compatissante distribue pour le plus pur amour de Dieu...tout cela n'a pu toucher le cœur des ennemis de tout bien ; et sans pitié comme sans religion, ils ont chassé les vierges chrétiennes de leur paisibles et pauvres demeures, dispersé les bibliothèques et les objets d'art, et tari la source de si grands bienfaits, en défendant l'admission

des novices à la profession religieuse. Au nom de la liberté, on a violé tous les droits de la liberté humaine.

" Les jeunes clercs, dit encore Pie IX, l'espoir de " l'Eglise, ont été méchamment arrachés du sanctuaire, " et forcés, à l'âge même où ils devraient se consacrer à " Dieu, de revêtir le baudrier de la milice séculière, et " de mener un genre de vie qui diffère si complètement " de leur éducation et de l'esprit de leur vocation."

Les fondations et les édifices que la piété des fidèles croyait avoir assurés pour toujours à des œuvres de charité et de piété, ont été violemment arrachés à ceux qui en étaient les légitimes possesseurs à des titres sacrés, inviolables et revêtus de la sanction du temps.

La jeunesse, l'espoir de la religion et de la patrie, a été soustraite à l'influence salutaire et nécessaire de l'Eglise, et livrée à des hommes de foi suspecte, ou même à des ennemis déclarés de l'Eglise, qui n'ont pas craint de faire profession publique d'athéisme.

Le comble de l'iniquité se trouve dans une certaine *loi sur les abus du clergé*, qui impute à crime et à délit et punit sévèrement les actes que les auteurs de cette loi comprennent sous le nom insidieux *de perturbation de la conscience, ou de la paix des familles*, expression si générale et si élastique, que la prédication la plus innocente en apparence, peut devenir un crime énorme aux yeux d'un juge mal disposé.

Au nom de la liberté, au nom de la justice, au nom du respect dû à l'autorité, on anéantit pour le clergé jusqu'à la dernière trace de cette liberté de la presse, que l'on proclame pourtant comme une des conquêtes de ce qu'on appelle la civilisation moderne. En Italie, le premier venu, fût-il souillé de tous les crimes, niât-il toutes les vérités possibles, peut, s'il est laïque, critiquer

publiquement une loi, en signaler et désapprouver les dispositions, demander qu'elle soit amendée... Mais le prêtre, au premier mot qu'il écrira, sera condamné ! il n'aura pas même le droit de faire entendre ses plaintes et de demander justice ! Et ainsi, après avoir violé toutes les lois de la justice, après avoir dépouillé et enchaîné l'Eglise, les ennemis de la vérité veulent jouir de leur inique triomphe, sans même se réserver la chance d'éprouver le moindre remords !

Le souverain Pontife lui-même, que ces ennemis de toute religion et de toute justice, feignent de reconnaître comme inviolable, ils veulent, disent-ils, l'atteindre dans ceux qui lui sont chers, dans ceux qui parlent en son nom ; ils veulent en un mot, annéantir la voix de la vérité, cette voix qui, leur enseignant le chemin de tout ce qui est vrai et bon, condamne leur malice et leur erreur.

Tel est, N. T. C. F., en abrégé le lugubre t
que trace le Souverain Pontife dans son allocut
12 mars. Et, comme il le dit lui-même, il ne l
plus qu'une seule liberté, c'est la liberté de voir la
lition progressive de l'ordre et du gouvernement de l
glise, de voir les âmes se perdre, sans pouvoir les sauver.
" Dans un tel état de choses, dit-il, ne devons-nous pas
" considérer comme une amère ironie et une nouvelle
" dérision, ce qu'on répète si souvent, à savoir que nous
" devrions entamer des projets de conciliation et de
" concorde avec ces nouveaux maîtres ? "

Loin de se laisser abattre, l'immortel Pie IX, abandonné de tout secours humain, proteste qu'il met sa confiance en Dieu : " Ne croyez pas, dit-il, qu'au milieu
" de tant de maux qui nous affligent, et nous accablent,
" Notre âme soit brisée, ou que cette confiance avec
" laquelle Nous attendons les décrets du Dieu Tout-

" puissant et Eternel, vienne à se lasser en nous...Là
" où d'autres secours Nous ont manqué pour défendre
" les droits de l'Eglise et de la Religion, Nous Nous
" sommes servi de notre voix et de nos réclamations...
" C'est en vain que l'on compte sur la solide et vraie
" prospérité des nations, sur la tranquillité et l'ordre
" parmi les peuples et sur la stabilité du pouvoir chez
" ceux qui tiennent le sceptre, si l'autorité de l'Eglise,
" qui maintient par le lien de la Religion toutes les
" sociétés justement constituées, est impunément mé-
" prisée et violée, et si son Chef suprême ne peut user
" d'une pleine liberté et reste soumis au bon plaisir d'un
" autre pouvoir."

Le Pape parle ensuite des consolations qu'il a éprouvées en voyant les liens de l'unité se resserrer de plus en plus par un attachement plus sincère au Saint Siége; en entendant les témoignages de sympathie et d'affection qui lui sont adressés de toutes les parties du monde catholique, et en accueillant ces milliers de pèlerins de toutes les nations, venus pour lui manifester leur amour et donner une preuve évidente des préoccupations et des angoisses que les Enfants de l'Eglise éprouvent en voyant leur Père commun accablé par tant de malheurs. Il remercie avec effusion de cœur tous ceux qui ont contribué par leurs pieuses libéralités à soulager sa misère. Enfin il exhorte tous les Evêques à prendre occasion du cinquantième anniversaire de son Episcopat, pour exposer à leurs ouailles les dangers et les malheurs du Souverain Pontife, et pour les mettre en garde contre ceux qui voudraient faire croire que l'Eglise de Dieu ne souffre pas violence et persécution dans la personne de son Chef.

" Mais, dit-il, comme c'est au Tout-Puissant qu'il
" appartient de faire pénétrer la lumière dans les esprits,
" et de fléchir les cœurs des hommes, Nous vous deman-

" dons d'élever vers Lui vos ferventes prières... de
" vous réunir dans les temples pour y répandre d'hum-
" bles supplications pour le salut de notre Mère l'Eglise,
" pour la conversion de nos ennemis, et pour la fin de nos
" maux si graves et si multipliés. Dieu, qui aime ceux
" qui le craignent et ceux qui espèrent en sa miséri-
" corde, daignera, Nous en avons la ferme confiance,
" accueillir la prière du peuple qui crie vers lui...
" Dieu est avec Nous et il y sera jusqu'à la consomma-
" tion des siècles. Ceux-là seuls doivent craindre dont
" il est écrit : *J'ai vu que ceux qui commettent l'ini-*
" *quité et sèment des douleurs et les récoltent, avaient*
" *péri par le souffle de Dieu et avaient été consumés par*
" *le feu de sa colère* (Job, IV. 8. 9.). Mais à ceux qui
" craignent Dieu, qui combattent en son nom et espè-
" rent en sa puissance, à ceux-là est réservé le secours
" de sa miséricorde."

Les prières que nous demande le Souverain Pontife, nous offrent l'occasion la plus favorable pour établir d'une manière général dans notre diocèse la belle association qu'on appelle l'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE. Jamais il ne fut plus nécessaire de prier que dans ces temps malheureux, et aucune association n'est plus capable de donner à notre prière toute l'efficace dont elle est susceptible.

En effet, Notre-Seigneur a promis que *si deux de ses disciples s'entendaient sur la terre pour demander quelque chose, son Père céleste l'accorderait* (Mat. XVIII. 19.). Or, N. T. C. F., en nous associant à l'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE, nous nous unissons à des millions et des millions de chrétiens pour demander à Dieu la persévérance des justes, la conversion des pécheurs, la protection en faveur de l'Eglise et du Souverain Pontife, la gloire de Dieu...

La seule œuvre imposée aux associés pour jouir des

avantages accordés par le Souverain Pontife à cette association, est *d'offrir au moins une fois le jour les actions de la journée en union avec les intentions du Sacré Cœur de Jésus*. Quoi de plus facile ? Vous priez, vous souffrez, vous accomplissez les devoirs de votre état, vous exercez des actes de charité envers le prochain... unissez tout cela aux intentions du Sacré Cœur de Jésus...Faites inscrire votre nom dans le régistre de l'association et ayez un billet d'agrégation, et vous voilà associé pour toujours à cette belle œuvre, vous voilà participant aux prières et aux mérites de l'*Apostolat de la prière*. (a)

Dans notre mandement du 1er janvier dernier, nous vous avons invités, N. T. C. F., à célébrer le cinquantième anniversaire de ce père bien aimé. Déjà vous avez répondu à notre appel en signant une adresse qui lui sera présentée bientôt, et en lui envoyant une belle et généreuse offrande.

Le 27 février, le Saint Père a accordé une indulgence plénière, applicable aux défunts, pour le 3 juin prochain, dimanche dans l'octave du Saint Sacrement, qui est le jour propre de sa consécration épiscopale. Les conditions de cette indulgence sont la confession, la communion, l'audition de la messe et une prière à l'intention du Souverain Pontife, savoir pour demander à Dieu la conversion des pécheurs, la propagation de la foi, la paix et le triomphe de l'Eglise Romaine. Comme ce jour-là est celui où la procession solennelle du Saint Sacrement doit avoir lieu, nous croyons ne devoir rien changer à ce que nous avous déjà réglé pour le chant du *Te Deum* qui aura lieu le jour de la Pentecôte Nous exhortons MM. les prédicateurs de cette dernière fête à profiter de l'occasion pour rappeler aux enfants de l'Eglise Catholique leurs devoirs d'amour, de reconnaissance et de soumission envers le Vi-

caire de Jésus-Christ. Dans les temps malheureux où nous vivons, le fidèle accomplissement de ces devoirs fera notre force et notre consolation, et joint aux prières qui s'élèvent continuellement vers le trône de Dieu, il finira, au jour marqué par la Providence, par amener la paix et le triomphe de la vérité. C'est ainsi que Dieu, de qui dépend toute victoire, veut néanmoins nous associer à sa puissance infinie, afin d'avoir occasion d'exercer en notre faveur cette miséricorde qui ne laisse aucune bonne œuvre sans récompense. (b)

Sera le présent mandement lu et publié le premier dimanche après sa réception, au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, en la fête du Patronage de Saint Joseph, vlngt-deux avril mil huit cent soixante dix-sept.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

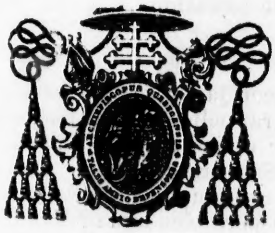

Par Monseigneur,

C.-A COLLET, Ptre.
Secrétaire.

(a) MM. les Curés et Supérieurs ou Chapelains de communautés, qui désirent établir l'Apostolat de la prière dans leurs paroisses ou communautés, doivent :

1o. Se procurer un *diplôme d'agrégation*, que le R. P. Saché, directeur central pour l'Archidiocèse, pourra, à partir du 1 juin prochain, envoyer gratuitement à ceux qui en feront la demande. Il serait bon de faire encadrer ce diplôme et de le suspendre dans la sacristie.

2o. Ouvrir un *registre d'agrégation* pour y inscrire les noms des personnes, même étrangères à la paroisse ou à la communauté, qui veulent être associées.

3o. Donner *gratis* à chaque associé un *billet d'agrégation.* Chaque associé enrégistré peut mettre ou faire mettre son nom sur ce billet et fixer le jour où il desire gagner l'indulgence plénière attachée à son entrée dans l'association.

Un petit ouvrage intitulé *Petit Manuel de l'Apostolat de la Prière* renferme tous les renseignements nécessaires sur l'œuvre.

Les billets d'agrégation se vendent *cinquante centins le mille* au secrétariat. Il est essentiel qu'il soit distribué gratuitement à chaque associé. MM. les curés pourront engager la fabrique ou quelque personne charitable, à faire les frais de cet achat, ou même faire une quête dans l'église à cette intention.

(b) Quand viendra le temps d'annoncer la procession solennelle du Saint Sacrement, MM. les Curés rappelleront aux fidèles les conditions de l'indulgence à gagner et les exhorteront de nouveau à prier pour l'Eglise et pour le Souverain Pontife. Que ne peuvent pas obtenir ces millions de communions offertes en esprit de charité par des enfants pour un père bien-aimé ?

autés,
oisses

Saché,
1 juin
la de-
de le

noms
mmun-

gation.
n nom
lgence

de la
œuvre.

le mille
cement
brique
nat, ou

solen-
fidèles
ont de
. Que
rtes en